

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 294

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Pancher, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Piron, M. Reynier, M. Santini, M. Sauvadet, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 51 QUATERDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 51 *quaterdecies* qui risque de mettre en danger les agriculteurs, car :

- D'une part, il interdit les produits néonicotinoïdes à partir du 1^{er} septembre 2018 ;
- Et d'autre part, il impose un moratoire sur la mise en culture de semences de colza et de tournesol tolérantes aux herbicides.